

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 12 Septembre 2023

Présents : Mme POLICON, M. BOUSSARD

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.
Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros*

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES :

560815 CA VITRY 94.2 - U14 Poule H - Terrain suspendu - 2 matchs fermes
14/10/23 & 18/11/23 (*sauf tirage des coupes entre les deux matchs*)

551086 – AS ORLY - U18 D2 - Terrain suspendu - 3 matchs fermes
08/10/23 & 05/11/23 & 19/11/23 (*sauf tirage des coupes entre les deux matchs*)

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Coupe VDM SENIORS

Coupe VDM Amitié

CHAMPIONNAT CDM

26642786 - SS NOISEAU / ES VILLERS SUR MARNE CDM 1 du 24/09/23

Courrier et accord des deux clubs du 07/09/23 (via foot clubs).

La Commission note l'inversion de la rencontre au Stade Octave Lapize.

Coupe CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CHAMPIONNAT +55 ANS

Coupe VDM ENTREPRISE

CHAMPIONNATS FEMININS

Coupe FEMININES

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

Coupe VDM U18

CHAMPIONNAT U16

Coupe VDM U16

Coupe Amitié U16

CHAMPIONNAT U14

Coupe VDM U14

ORLY AVS

Interdiction de participer à la compétition de l'équipe 1 pour cette saison (PV CD 24/05/23).

Coupe Amitié U14